

COMMUNE DE BARBAZAN

D.I.C.R.I.M

(Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



RISQUES MAJEURS

(Naturels et technologiques)

Apprenons les bons réflexes

« On ne supprime pas les catastrophes naturelles, on s'adapte intelligemment à elles. Le risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ces installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre. »

Haroun Tazieff



Les pouvoirs publics sont arrivés au même constat : Plutôt faire de la prévention que de vouloir barrer la route à un adversaire, qui sortira de toutes les façons vainqueur d'un duel totalement déséquilibré. Il faut mettre en place des mesures, pour prévenir et protéger de manière que les conséquences, soient le moins désastreuses possibles. C'est justement, ce que nous impose la réglementation, avec la création de ce document qui est fait pour l'information de la population de Barbazan, sur les conduites à tenir en situation de crise.

Nous avons eu des exemples, de survenu de problèmes climatiques, qui sont pour certains, prévisibles par les services concernés mais, qui pour d'autres, arrivent sans que personne ne s'y attende. N'oublions pas non plus les risques technologiques, qui sont des événements qui surviennent plus rarement, mais qu'il ne faut pas négliger.

C'est pour cela, que nous devons vous sensibiliser à ce sujet. Ce document est édité, dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, dispositif ayant un triple objectif : la sauvegarde des vies humaines, la limitation des dégâts et la protection de l'environnement.

L'information décrite de façon simple et pratique, permet d'adopter en fonction de la situation le comportement adéquat. Chaque risque recensé, est traité individuellement et accompagné des consignes à respecter.

N'oublions pas que vous êtes concerné par votre sécurité, celle de votre famille et celle de vos voisins. Dans le monde entier lors des différentes catastrophes, la solidarité a joué un rôle prépondérant pour la sauvegarde des vies humaines, avant, pendant et après.

Nous ne pouvons que trop vous recommander de lire avec attention ce document.

La nature nous étonnera toujours et malgré toutes les prévisions, malgré tous les plans mis en place il y aura quand même une part d'adaptation. Les consignes les plus simples ne sont jamais évidentes à respecter en situation de crise.

Le Maire

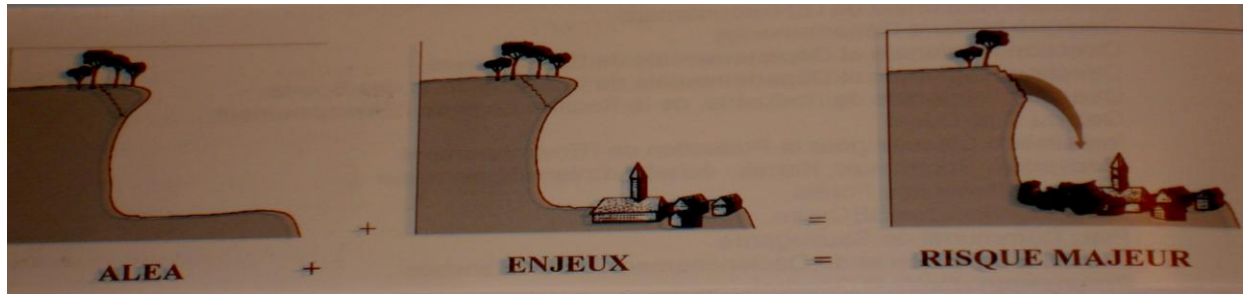
Henri GALY

Note importante : Ce document a été établi par Monsieur Roger BRUNA Conseiller Municipal Correspondant Défense et a été validé à la Commission de Sécurité ainsi qu'au Conseil Municipal du 11 juin 2012.

INTRODUCTION

Le risque majeur est un phénomène d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences sont catastrophiques pour la collectivité.

Un évènement potentiellement dangereux ou **ALEA**, ne peut devenir **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone avec des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux.



Deux critères essentiels ressortent :

- **la gravité** : difficile à supporter par la population, les mairies et parfois par l'état. Nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.
- **la fréquence** : faible malgré tout, ce qui peut échapper à la mémoire collective.

Deux types de risques majeurs :

- **les risques naturels** : inondation de plaine, tempête, feux de forêts, avalanche, risque sismique, mouvements de terrain, crue torrentielle.
- **les risques technologiques** : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire.

INFORMATION PREVENTIVE

L'information préventive est instaurée en France par l'article L 125-2 du code de l'environnement. Il stipule que « le citoyen a un droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Face aux risques recensés sur la commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de mettre en place cette information.



Le D.I.C.R.I.M s'inscrit dans cette démarche d'information et de prévention. Son élaboration s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) édité par la préfecture, recensant tous les risques par commune dans le département.

La commune de BARBAZAN est concernée par trois risques recensés dans le DDRM :

- inondation
- séisme
- rupture de barrage

Au vu des événements exceptionnels survenus par le passé et la configuration de la commune, l'information est élargie à d'autres risques.

- Tempêtes
- Neiges – Grands froids
- Canicule

Le D.I.C.R.I.M est consultable par les habitants de Barbazan en Mairie (format papier) et à l'Office du Tourisme (sur le site Internet www.tourisme-barbazan.com).

ALERTE A LA POPULATION

La commune est équipée d'un système d'alerte par mégaphone avec amplificateur et micro que l'on monte sur un véhicule.

Lors d'une alerte, après analyse du message de la préfecture, une équipe va sillonner la commune par quartier en délivrant le message d'alerte. Vous devez rester attentif à tout passage du véhicule de la mairie équipé, et respecter les consignes données.

LA VIGILANCE METEO

Météo France émet régulièrement une carte de vigilance actualisée au moins deux fois par jour à 6 h le matin et à 16 h l'après midi. Elle est consultable sur le site www.meteo.fr, ou par [téléphone au 32 50*](tel:3250).

La bonne information

► Des couleurs pour mesurer le niveau de risque

 Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.	 Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (exemples : mistral, orage d'été) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
 Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.	 Pas de vigilance particulière.

► Des repères pour identifier le danger

 Vent violent	 Fortes précipitations	 Orages	 Neige/Verglas
 Avalanches	 Grand froid	 Canicule	



INONDATION



QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses de courant parfois supérieures à la normale. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

L'importance de l'inondation est fonction de :

- la capacité d'écoulement des cours d'eau
- l'intensité et la durée des précipitations
- la surface et la pente du bassin versant
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Les inondations demeurent le risque naturel le plus fréquent et le plus dommageable en France.

QUELS SONT LES TYPES DE CRUES ?

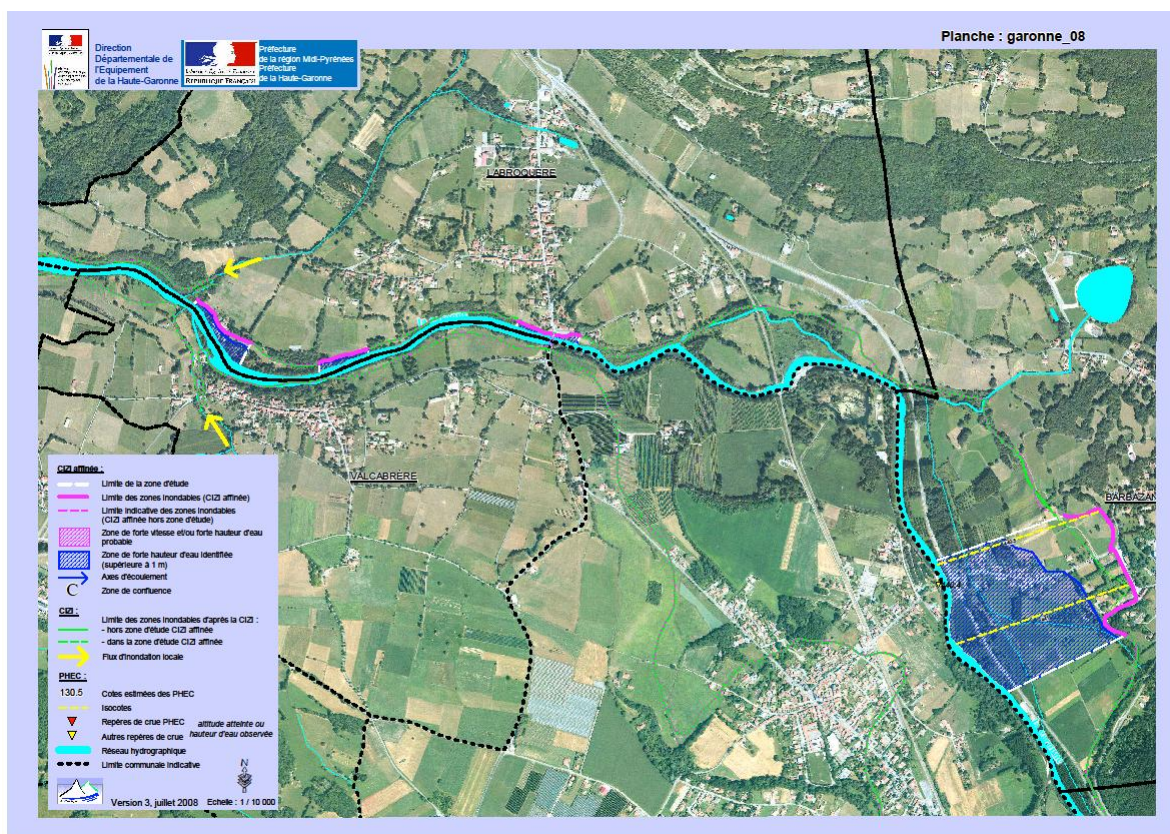
- **l'inondation de plaine ou crue lente** : débordement du cours d'eau, remontée de la nappe phréatique, stagnation des eaux pluviales.
- **la crue torrentielle** : charrie des boues et/ou des matériaux solides. Elle est en général rapide et très destructrice. Elle est provoquée par des précipitations extrêmes qui s'abattent sur de petits bassins versants fortement pentus. La vitesse d'écoulement est supérieure à 4 m/s.
- **le ruissellement urbain** : due aux aménagements des sols qui empêchent l'eau de s'infiltrer (constructions d'habitations, de routes, assainissement inadaptés)

LES RISQUES POUR LA COMMUNE DE BARBAZAN

Le risque inondation de plaine est lié au débordement de la Garonne. La zone inondable concerne le bas du village jusqu'à la route des thermes (limite de la crue centennale). Le débordement qui concernent la Garonne et ses affluents peut être du à de fortes pluies, aggravées par le délestage des barrages. Egalement la rupture de barrage (Portillon d'Oô) pour lequel la commune possède un plan particulier d'intervention PPI peut être une des causes prévue par les autorités.

La commune est touchée également par des coulées de pluie, de boue et de gravats venant des toits versants au-dessus du quartier de Lapale lors d'orages violents formant un torrent qui peut faire des dégâts très importants comme en 2008.

Il existe de nombreuses sources sur la commune qui aidées par la déclivité du terrain, déversent lors de fortes pluies, une quantité d'eau très importante vers le bas du village (zone inondable). Les terrains ne pouvant plus absorbés, il se produit une inondation par ruissellement qui heureusement ne touche pas à chaque fois les habitations. Historiquement, le cas se reproduit pratiquement tous les ans depuis quelques années.



LES MESURES DE PREVENTION CONTRE LE RISQUE INONDATION

Mesures de prévention :

- Le maire garant de la sécurité publique, se doit de faire usage de l'article R.111.2 du code de l'urbanisme qui permet de refuser le permis de construire ou de l'accorder sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions de part leur situation ou leurs dimensions sont de nature à porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique.
- La carte communale prend en compte la zone inondable et précise les prescriptions applicables dans ce secteur.

- Nettoyage et curage des fossés pour limiter tout obstacle au libre écoulement de l'eau.
- Entretien du réseau d'eaux pluviales.
- Information du public.

CONSIGNES DE SECURITE

a) alerte orange (phénomène dangereux)

- Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement
- Soyez prudent face aux conditions de circulation
- Si vous habitez en zone habituellement inondable prenez les précautions d'usages.

b) alerte rouge (phénomène très dangereux)

- Restez chez vous et évitez tout déplacement
- Ne vous engagez en aucun cas, ni à pied ni en voiture sur une voie immergée
- Prenez toutes les précautions pour la sauvegarde de vos biens

c) détail des consignes

AVANT :

- fermer les portes et fenêtres
- couper le gaz et l'électricité
- mettre les produits sensibles au sec
- installer des passerelles d'accès
- amarrer les cuves
- faire une réserve d'eau potable et de nourriture
- préparer l'évacuation

PENDANT :

- s'informer de la montée des eaux
- suivre les recommandations des services de la mairie et des pompiers (surtout en cas de mesure d'évacuation)
- essayer d'obturer les portes et soupiraux du domicile
- couper l'électricité
- rester dans les étages supérieurs
- ne pas vous engager sur une aire inondée
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

APRES :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

RISQUE SISMIQUE



QU'EST – CE QU'UN SEISME ?

Un séisme, ou tremblement de terre, est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol. C'est une secousse ou une série de secousses plus ou moins violentes du sol.

De manière générale, les séismes ne se produisent jamais seuls. On parle ainsi d'essaims de tremblements. Certains, petits, précèdent parfois le séisme principal, ce sont des précurseurs. D'autres, plus nombreux, le suivent pendant des jours ou des mois : ce sont les répliques qui peuvent être parfois importantes.

Les séismes peuvent être naturels ou artificiels.

- Les séismes tectoniques sont de loin les plus courants. Ils sont bien expliqués par la tectonique des plaques.
- Les séismes volcaniques accompagnent les éruptions volcaniques. Ils servent à la prévision des éruptions.
- Exceptés les tirs nucléaires, les séismes artificiels sont généralement de petits séismes.

PAR QUOI SE CARACTERISE T'IL ?

Un séisme est caractérisé par :

- Son foyer (hypo centre) : région de la faille où se produit la rupture, et d'où partent les ondes sismiques
- Son épicentre : point de la surface terrestre à la verticale du foyer, où l'intensité du séisme est la plus forte.
- Sa magnitude : elle mesure l'énergie libérée par le séisme (échelle de Richter). L'échelle de Richter se compose de 9 degrés.
- Son intensité macrosismique : elle permet de mesurer les dégâts provoqués par le séisme en un lieu donné.
- La fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.
- La faille provoquée : elle peut se propager en surface

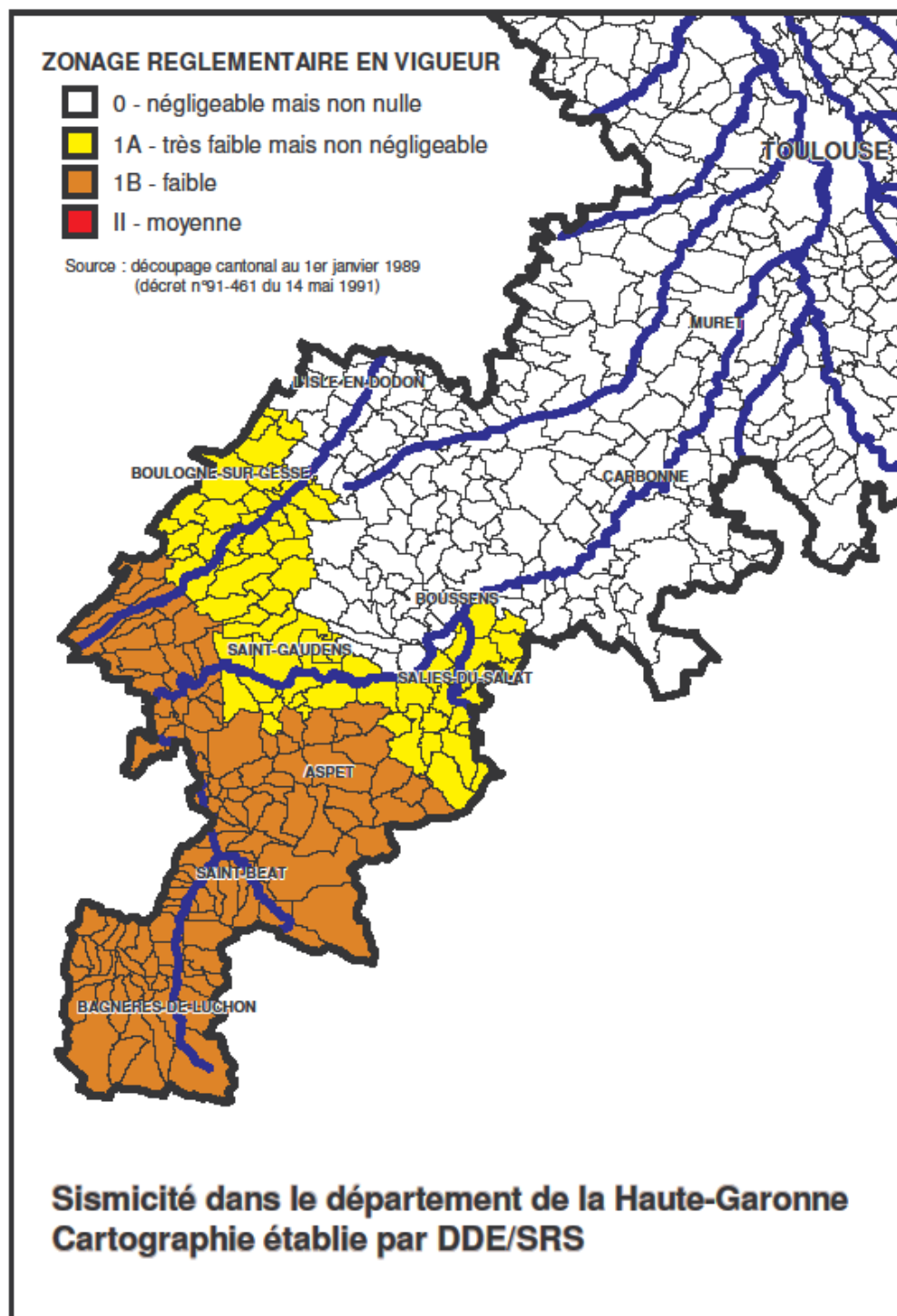
L'ACTIVITE SISMIQUE EN FRANCE ET DANS NOTRE REGION

La France métropolitaine est classée en sismicité moyenne. Les séismes y sont superficiels. On dénombre en moyenne une vingtaine de séisme de magnitude d'environ 3,5 sur l'échelle de Richter répertoriés. Néanmoins, des séismes plus destructeurs se sont produits dans des régions frontalières et notamment dans le sud ouest pyrénéen.

Les communes du sud du département de la Haute Garonne proches de la chaîne pyrénéenne ont ressenti à plusieurs reprises des secousses ou des vibrations plus ou moins fortes sans risques ni pour la population ni pour les habitations et autres bâtiments, dont l'épicentre se situait dans les Pyrénées Atlantiques (Arudy, Arette), les Hautes Pyrénées, les Pyrénées Ariégeoises (Massat en 2004) mais aussi à Bagnères de Luchon et en Andorre.

Nous ne sommes pas à l'abri d'une secousse plus importante et donc en prévision, un classement des communes d'après leur position est établi. Dans notre département, les communes concernées sont classées en deux niveaux de sismicité, « très faible et faible ».

Barbazan est classée en zone de sismicité « **FAIBLE** ». C'est pour cela qu'il est recommandé de s'informer et de respecter certaines règles et notamment la construction parasismique définies dans un arrêté interministériel du 16 juillet 1992.



MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Les mesures prises, sont surtout de l'ordre de l'information à la population. Dépôt du DICRIM en Mairie et à l'office de tourisme pour consultation. Egalement, l'information avec insistance sur les règles de constructions parasismiques aux futurs propriétaires de maison neuves.

CONSIGNES DE SECURITE

AVANT :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Privilégier les constructions parasismiques.
- Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité.
- Fixer les appareils et meubles lourds.
- Repérer un endroit où l'on peut se mettre à l'abri.

PENDANT LA PREMIERE SECOUSSE :

- Rester où l'on est.
- A l'intérieur, se mettre à l'abri près d'un mur porteur ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur, s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche.
- En voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES LA PREMIERE SECOUSSE :

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes.
- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas emprunter les ascenseurs.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et essayer de s'informer.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Des consignes sont données aux enseignants pour gérer ce type de situation.

RUPTURE DE BARRAGE



QU'EST-CE QU'UN BARRAGE ?

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié.

Si sa hauteur est supérieure ou égale à 20m et la retenue d'eau supérieure à 15 millions de m³, il est qualifié de « grand barrage », et à ce titre fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

LES CAUSES DE RUPTURE

Elles peuvent être d'origine :

- technique : vices de conception, de construction, de matériaux, 33% des accidents.
- naturelle : crues exceptionnelles, inondations (33% des accidents), mouvements de terrain, éboulements, séisme.
- humaine : erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance, sabotage, attentat, guerre.

QUELS SONT LES ENJEUX ?

Ils sont de trois ordres : humains, économiques, et environnementaux.

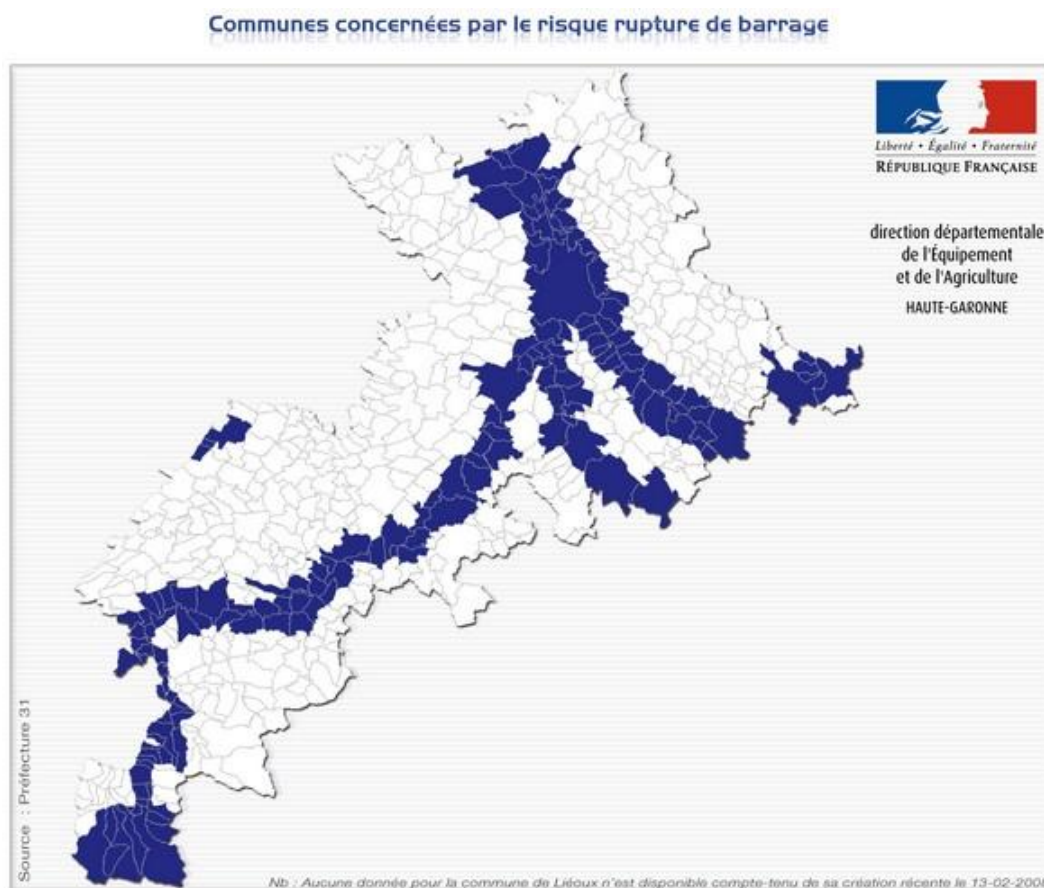
- **effets sur les hommes** : noyade, ensevelissement, personnes blessées, isolées, déplacées
- **effets sur les biens** : destructions, détériorations et dommages aux habitations et bâtiments industriels, aux ouvrages publics (ponts, routes...), aux mondes agricole, paralysie des services publics...
- **effets sur l'environnement** : destruction de la faune et de la flore, disparition du sol arable, pollutions diverses, dépôts de déchets, boues, débris... Possibilité d'accidents technologiques dus à l'implantation d'usines à risques sur la zone.

LES RISQUES POUR BARBAZAN

Seul le barrage du portillon sur la Neste d'Oô est situé sur le département 31. C'est celui qui intéresse notre commune.

D'autres barrages moins importants situés sur le département 31 et départements limitrophes, sont en cours de classement en tant que « **barrages intéressant la sécurité publique** ». Ce classement par arrêté préfectoral pour chaque ouvrage permettra sous la responsabilité du maître d'ouvrage et du service de contrôle de déceler suffisamment tôt toutes anomalies.

Les communes situées le long de la Garonne pourraient être concernées par une rupture d'un des barrages espagnols situés dans le Val d'Aran. Des rapprochements avec les autorités espagnoles sont en cours pour harmoniser les procédures d'alerte et si besoin d'évacuation.



MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Il est à noter, que des contrôles obligatoires sont effectués régulièrement par l'exploitant et les services de l'état.

Le territoire situé en aval du barrage est découpé en zone suivant l'emplacement géographique de la commune.

Plusieurs niveaux d'alerte sont mis en place.

Avec tous les éléments donnés par la préfecture, les services de la commune ont élaboré un « Plan communal d'organisation » qui prévoit dès l'alerte reçue et quel que soit son niveau, la mise en place d'une cellule de crise et d'un poste de commandement communal qui aura la charge de la prise de décision en collaboration avec les autorités.

Surveillance sur site, alerte de la population, évacuation, prise en charge des sinistrés, logistique, contact avec les services de secours, sécurité du réseau routier sur zone sont les principales missions confiées aux équipes prévues dans le plan.

CONSIGNES DE SECURITE

AVANT :

- s'informer sur le risque
- connaître l'organisation mise en place par le maire
- connaître les moyens et itinéraires d'évacuation

PENDANT :

- écouter les consignes données lors de l'alerte
- gagner rapidement les points hauts et notamment la salle des fêtes où un pointage des personnes se fera suivant une liste établie
- respecter les itinéraires prévus
- ne pas revenir sur ses pas
- ne pas aller chercher les enfants à l'école
- attendre les consignes de fin d'alerte données par les autorités pour quitter l'abri
- n'encombrer pas les lignes téléphoniques

TEMPETES



QU'EST-CE QU'UNE TEMPETE ?

L'atmosphère (du grec « atmos » = vapeur) est un mélange de gaz et de vapeur d'eau répartie en couches concentriques autour de la terre.

Ainsi une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité....)

Cette confrontation engendre des pressions très élevées à l'origine de vents violents et le plus souvent de fortes pluies.

BREF HISTORIQUE

Ce risque est aléatoire et peut survenir dans n'importe quelle commune du département.

Cependant sur le relief et au sud des Pyrénées, des vents violents affectent en particulier le Luchonnais par un flux de sud ouest.

La commune est confrontée à ces coups de vent relativement forts qui, même si l'impact sur les biens est assez faible, arrivent à déplacer matériaux légers, mobilier de jardin et casser quelques branches. Ce phénomène mérite d'être pris en compte par la population pour éviter des accidents.

Les tempêtes de 1999 et de 2009 ont fait davantage de dégâts. Arbres arrachés, toitures envolées, rupture de câbles électrique et de téléphone laissant les habitants sans électricité et pour certains sans chauffage pendant plusieurs heures.

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Une procédure d'alerte est mise en place par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile, et par Météo France depuis octobre 2001.

Une fois l'information arrivée en mairie, le maire suivant le niveau d'alerte, informe la population. Il peut également activer la cellule de veille et mettre en prés alerte la cellule de crise.

A la fin du phénomène, une permanence téléphonique est assurée en mairie, une évaluation des dégâts est assurée et une équipe peut être mise à disposition pour intervenir et venir en aide à la population.

Un correspondant tempête est à nommer au sein des élus de la commune. Il est en rapport direct avec ERDF et sur demande, fait le tour des lignes d'alimentation de la commune pour déceler une éventuelle rupture de câble. L'intervention des services d'ERDF n'en sera que plus rapide pour rétablir le réseau.

CONSIGNES DE SECURITE

AVANT :

- se tenir informer des conditions météorologiques
- rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- fermer portes et volets
- rentrer les bêtes et le matériel
- arrêter les chantiers extérieurs, mettre le matériel à l'abri et les grues en girouette

PENDANT :

- ne pas sortir
- écouter la radio (prévoir des piles)
- ne pas encombrer les lignes téléphoniques

APRES :

- faire le point sur les dégâts
- réparer ce qui peut l'être
- couper branche et arbres qui menacent
- faire attention aux câbles à terres (ne pas toucher)

NEIGES ET GRANDS FROIDS



Risques épisodiques, moins fréquents que par le passé entraînant des difficultés de déplacements, des coupures d'électricité, téléphone etc....

La commune a connu plusieurs épisodes, le dernier datant de 2010 avec rupture de câbles et donc plus de chauffage et d'électricité dans plusieurs foyers pendant plusieurs heures.

CONSIGNES DE SECURITE

- éviter tout déplacement inutile
- laisser la priorité aux engins de déneigement
- ne pas toucher les câbles à terre
- rester en contact avec les voisins, surtout les personnes âgées
- en voiture ne pas stationner sous les lignes électriques
- pour éviter les chutes, déneiger le devant de porte et le trottoir devant chez vous
- attention aux appareils de chauffage (mauvaise combustion = risque d'asphyxie). Ventiler régulièrement.

La mairie reste en contact avec les personnes les plus fragiles pour éventuellement apporter une aide pour le ravitaillement ou autres besoins.

Les employés municipaux assurent, pour gagner du temps, le déneigement et le salage des routes.

CANICULE



Il y a canicule quand, dans un secteur donné, l'amplitude thermique entre le jour et la nuit est faible pendant au moins 72 heures consécutives.

La chaleur s'accumule plus vite qu'elle ne s'évacue par convection ou rayonnement.

ENFANT ET ADULTE

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs

- mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température
- je perds de l'eau : je risque la déshydratation

AGIR :

Je bois beaucoup d'eau et

- je ne fais pas d'efforts physiques intenses
- je ne reste pas en plein soleil
- je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- je ne consomme pas d'alcool
- au travail je suis vigilant pour mes collègues et moi-même
- je prends des nouvelles de mon entourage
- si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin ou mon pharmacien

PERSONNE AGE

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs

- mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37° C
- la température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie)

AGIR :

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et....

- je ne sors pas aux heures les plus chaudes
- je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- je mange normalement
- je bois environ 1,5 l d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool
- si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin ou à mon pharmacien

CONSEIL :

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie.

NUMEROS D'URGENCE

MAIRIE : 05 61 88 30 06

POMPIERS : 18 ou 112

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15 ou 112

METEO FRANCE : 3250 ou 08 92 68 10 20

– Internet : [www .meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Date de l'édition : 4 octobre 2012

Date de mise à jour :